

Le Cinéma audiovisuel



L'enseignement cinéma audiovisuel qui n'est pas une formation professionnelle, apporte une dimension supplémentaire à la formation générale. Il permet d'acquérir une culture cinématographique et audiovisuelle, une éducation critique, une initiation à la pratique.

CONTENU DE LA FORMATION

3 objectifs sont visés :

- . maîtriser le langage des images et du son.
- . éveiller la sensibilité artistique et l'esprit critique du jeune spectateur / téléspectateur.
- . acquérir une culture cinématographique et audiovisuelle qui enrichisse et s'inscrive dans la culture générale.

La formation s'articule autour de plusieurs axes :

- . l'histoire du cinéma et de la connaissance des genres cinématographiques et audiovisuels.
- . l'éveil critique et l'approche analytique des œuvres du patrimoine et contemporaines.
- . l'apprentissage de l'écriture audiovisuelle.
- . posséder une pratique de l'image et du son artistique, expressive et créative, expérimentale et technique.

L'enseignement s'articule autour de projets annuels définis par le professeur et les élèves avec la collaboration des professionnels, il repose sur un partenariat dans le cadre d'une convention avec l'association « Cal'ciné ».



ADMISSION & HORAIRES

Les élèves sont recrutés parmi les collégiens de 3ème, ils doivent posséder correctement l'ensemble des compétences, méthodes et connaissances exigées en fin de collège.

La motivation et l'investissement personnels sont indispensables car il est recommandé de s'engager de la seconde à la terminale dans cette option.

En seconde, première et terminale : 3 h par semaine en enseignement facultatif (toutes les séries)

Pour les élèves qui s'orienteront vers la filière littéraire en première (L), cette option permet de choisir l'enseignement de Spécialité "Arts", possibilité offerte dans les enseignements obligatoires de cette section avec un coefficient 6 au baccalauréat.

Cet enseignement convient aux élèves qui manifestent déjà un intérêt particulier pour l'étude des œuvres cinématographiques, la pratique artistique dans le domaine de l'audiovisuel et qui montrent des qualités littéraires certaines. L'élève prépare un baccalauréat général, littéraire, (lettres-arts). le cinéma et audiovisuel donne une coloration artistique à ce diplôme.

En première L et terminale L : 5 h par semaine en enseignement de spécialité.

Il y a la possibilité de cumul avec l'option facultative.

POURSUITES D'ETUDES

Le Baccalauréat L option CIAV favorise les études supérieures littéraires et artistiques et intéresse plus généralement les élèves qui se destinent aux études de Lettres - Arts, aux Sciences humaines et sociales, aux écoles de Cinéma (montage, audio, réalisation...), à la Culture et à la Communication, aux Services culturels...

- FEMIS, Louis Lumière avec un DEUG.
- BTS audiovisuel (montage, gestion de production, image).
- IUT INFO COM et écoles de journalisme...

Etc

Programmes de l'enseignement du cinéma audiovisuel :

<http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html>

Epreuves de cinéma audiovisuel au baccalauréat

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

